

DESTINATAIRE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

DATE : 24 juillet 2020

OBJET : Réponse à la question de la commission du BAPE sur la sécurité dans le tunnel du Tramway de Québec soumise le 22 juillet 2020

Dans la foulée des audiences publiques du BAPE sur le projet de tramway de la Ville de Québec, la commission a soumis au MTQ une question sur la sécurité dans les tunnels dont voici la réponse.

1. Quelles sont les exigences en matière de sécurité publique concernant la sécurité dans les tunnels (tunnels d'évacuation d'urgence et d'accès d'urgence, tunnels de désenfumage ou autres infrastructures d'urgence associées à la partie souterraine du tracé du tramway)?

Réponse :

Les exigences concernant la sécurité et l'évacuation d'urgence consistent à mettre en place un système qui doit permettre aux usagers, aux travailleurs ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite de quitter les tubes de circulation, d'accéder à un corridor d'évacuation sécurisé et de quitter le Tunnel tout en étant protégés d'un incendie, de la fumée ou de toute autre émanation de Matières dangereuses.

Les normes de conception existantes du ministère des Transports du Québec pour la réalisation des projets impliquent que les solutions de transport collectif devront donc être conformes à des normes de sécurité et des critères d'exploitation reconnus à l'échelle internationale comme la norme NFPA-130 (*Standard for Fixed Guideway Transit and Passenger Rail System*, de la *National Fire Protection Association*).

Les exigences sont différentes selon qu'il s'agisse d'un tunnel routier ou d'un tunnel ferroviaire. Pour les tunnels routiers, le ministère des transports applique la norme NFPA 502. Le ministère est d'ailleurs représenté au sein du comité d'expert en charge de la rédaction de cette

norme. Pour les tunnels ferroviaires, une autre norme de la NFPA s'applique, il s'agit de la norme NFPA 130. La principale différence vient du fait que ces normes tiennent compte du mode de transport employé dans le tunnel.

Dans le cas d'un tramway, l'évacuation des passagers en cas d'incident est assisté par l'opérateur du véhicule et par l'équipe de surveillance du réseau. Les enjeux en termes d'évacuation dans des tunnels routiers sont différents puisqu'on privilégie l'auto-évacuation.

Au niveau de la ventilation de désenfumage, les enjeux sont similaires. Selon la longueur du tunnel et ses dimensions, les mêmes principes d'extraction massive et d'injection d'air s'applique aux extrémités ou par des tours de ventilation.